

Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2023

Présents : C. THOMAS - V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - V. BAUDE-TOUSSAINT - L. MOULARD - D. BAGOT FLAUZAC - M. WULLAERT - I. BUFFET-PICHON - A. VAL - F. PIBAROT - N. ABBAL - N. ROUQUAIROL - G. CAVAILLÉ - G. LAMBERT - D. BERNARDIN - B. GRYNFELTT - J.-P. FIORA - C. CUENI - D. SCHÜWY - E. TOURRETTE

Mandats : A. BUIL à D. BAGOT FLAUZAC - C. BOUCHE à C. BASTIER

Absents excusés : J.-E. RUBIO - A. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Suite à la démission de Mme I. DUMAS de ses fonctions de conseillère municipale, M. le Maire présente Mme D. BERNARDIN qui lui succède au sein du Conseil Municipal.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2023

Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal (2 abstentions : C. CUENI - I. BUFFET PICHON).

II. Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 - DOB 2023

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que la Commission des Finances a eu lieu le 27 mars à 17h : présentation du document reçu il y a une semaine environ.

Il est rappelé qu'après deux années de crise sanitaire qui ont fortement impacté l'évolution des finances locales, les orientations budgétaires présentées ce jour s'inscrivent dans un contexte international marqué par le conflit Ukrainien et son corollaire de conséquences en matière de développement économique, d'inflation galopante sur les prix des matériaux, de pénurie et d'augmentation des coûts de l'énergie.

Le budget 2023 devra pleinement inclure ces nouvelles données qui nous imposent à la fois d'adapter notre exécution budgétaire mais aussi d'engager une véritable politique de sobriété visant à préserver des marges financières pour l'investissement et à réduire l'impact de nos choix sur le climat. La modulation de l'éclairage public, les restrictions mises en place pour limiter la consommation d'eau sont autant de mesures indispensables qui ont été mises en œuvre.

Concernant la Loi de Finances 2023, il est fait mention d'une proposition d'augmentation des dotations (DGF, DSU et DSR notamment) de l'ordre de 320 Millions d'euros en faveur des communes. Cette mesure devrait permettre aux communes de voir leur niveau de DGF stabilisé, voire en progression. Cependant, même si le projet de loi de finances prévoit une revalorisation de la DGF, celle-ci n'est pas corrélée à l'inflation.

Elle acte aussi le report de deux ans de la réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels. Il est également prévu le maintien des dotations d'investissement (DSIL et DETR).

M. le Maire annonce un redéploiement sur le fonds vert. Ce fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé « fonds vert », doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales.

Les orientations budgétaires sont présentées, soulignant que les prévisions faites sont prudentes, avec des dotations identiques à celles de l'année dernière. Une hausse du point d'indice de 2 % est prévue.

Il est rappelé que le réalisé 2022 présenté est non voté pendant ce conseil.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2023 met en évidence une augmentation plus rapide des dépenses que des recettes.

Cependant, il est souligné que :

- Les taux d'imposition locaux sont maintenus, pour la quinzième année consécutive,
- La masse salariale augmente d'environ 10 %, ceci étant dû à l'application des décisions gouvernementales en 2022 avec l'augmentation du point d'indice en juillet 2022, mais aussi pour monter en compétences nécessaire avec des recrutements,
- L'endettement reste maîtrisé,
- Les projets d'investissements structurants et nécessaires sont poursuivis, étant souligné que 28 à 30 % des investissements structurants ont été réalisés en 2022,
- La dynamique des recettes, dont la taxe foncière, est maintenue.

Mme C. CUENI demande s'il est envisagé de modifier les systèmes de chauffage des bâtiments communaux.

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS répond que des études sont programmées.

M. le Maire indique que la commune réhabilite, au fil des études - notamment énergétiques et thermiques - les bâtiments communaux. Pour autant, l'objectif que la commune se fixe dans les économies d'énergie est aussi lié aux comportements des personnes. A titre d'exemple l'éclairage des stades.

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS indique qu'une question a été posée la veille lors Commission des finances : y aura-t-il des lampadaires rue Pierre Puget ?

Mme N. ABBAL répond qu'il y en aura 2 au début de la rue et 4 jusqu'au stade.

Mme C. CUENI demande si l'éclairage concerne les piétons.

Mme N. ABBAL répond par l'affirmative, précisant que les lampadaires sont dans la haie végétale.

Il est rappelé les acquisitions foncières futures : BONFILL (emplacement réservé du PLU), AUTHIER pour la création d'un parking en cœur de ville et MALGOUYRES en compensation de la pénalité pour logements sociaux.

M. le Maire dit que si l'on devait respecter les 25 % de logements sociaux, il faudrait que toutes les nouvelles constructions y soient consacrées, ce qui n'est pas du tout notre volonté politique.

M. le Maire fait remarquer que la notion de « construire la ville sur la ville », bien que louable, est très difficile à mettre en œuvre. A titre d'exemple la propriété Pourcine, pour laquelle plusieurs bailleurs sociaux ont étudié sa reconversion, sans aucun résultat à la clé.

Ainsi le ROB présente les différents projets d'investissement structurants qui seront présentés dans le budget 2023.

Le point II est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

III. Fondation 30 Millions d'amis - Convention de stérilisation et d'identification des chats errants

M. C. BASTIER donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que cette convention avec la fondation 30 millions d'amis est renouvelée chaque année depuis 2019 et permet la maîtrise de l'augmentation de la population de chats. La stérilisation concernera cette année 16 chats pour un montant de 720 euros. Cette action viendra compléter celle des associations. Il en va de la responsabilité des propriétaires et des personnes qui alimentent des chats errants.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV. Référent déontologue - Adhésion au service commun - CFMEL

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et explique que la loi 3DS prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue. Par souci du respect de confidentialité, il est proposé l'adhésion au service commun proposé par le CFMEL.

Mme C. CUENI dit que cela veut dire qu'on peut solliciter ce référent si on se pose des questions sur notre rôle d'élu et sur d'autres élus.

M. le Maire répond que cela concerne uniquement son propre rôle.

Le point IV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

V. Avenant n°1 à la convention de mutualisation du service de médecine préventive - CABM / Ville de Béziers / Commune de Servian

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et explique que c'est un choix de travailler avec la CABM et avec la ville de Béziers car l'ancien service de médecine du travail n'était pas satisfaisant. Le service de médecine préventive mutualisé s'est étoffé et se compose désormais d'un médecin, d'un infirmier et d'une secrétaire d'où le vote de cet avenant précisant la mutualisation des répartitions des charges. Charges tous les deux ans, flottement d'une année sur l'autre.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VI. Acquisition d'éléments modulaires pour le Football Club de Servian - Demande de subvention à la Fédération Française de Football

M. C. BASTIER donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que la subvention demandée portera sur 20 % soit environ 5 000 euros. Les éléments modulaires seront placés à côté des vestiaires.

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VII. Création de poste de chef de service de Police Municipale principal de 2ème classe

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et précise qu'il s'agit du poste de M. F. CHARLET.

Le point VII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VIII. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

M. le Maire donne toutes explications sur la création de ce poste.

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IX. Modification du montant de l'indemnité de fonction d'une adjointe au Maire, d'un conseiller municipal délégué et création d'une indemnité de fonction pour un conseiller municipal délégué

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et évoque la démission de M. C. BOUCHE de ses fonctions d'Adjoint et le renoncement de Mme A. HERNANDEZ à sa délégation pour expliquer cette modification de l'indemnité de fonction. Trois élus sont concernés par cette modification, il s'agit de M. G. LAMBERT qui a rejoint l'équipe des conseillers, Mme V. FRYDER- AMÉE et M. C. VISTE. Le point IX est approuvé à la majorité par le conseil municipal (4 abstentions : A. VAL - C. CUENI - I. BUFFET - PICHON - G. CAVAILLÉ et 4 voix contre : C. BASTIER - B. GRYNFELLT - N. ABBAL - C. BOUCHE ayant donné mandat à M. C. BASTIER).

X - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

- DC2023-011 MODIFICATION RÉGIE CANTINE - ANNULE ET REMPLACE DC2022-015
- DC2023-012 RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LOCATION TPE - JDC
- DC2023-013 CONVENTION MÉDIATION ADMINISTRATIVE - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER - AFFAIRE GOUHIER - PONTUS
- DC2023-014 RÉHABILITATION RUE DES BAUMES ET RUE DE L'ÉGALITÉ - MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE - GAXIEU

XI- Questions diverses

Boîte aux lettres de la Poste sur la façade de l'Hôtel de Police

Cette boîte a été retirée pendant les travaux de la façade de l'Hôtel de Police. Mme N. ABBAL avait contacté la Poste pour réinstaller cette boîte sur la place du Marché. La Commune reste dans l'attente de l'intervention de la Poste.

Conseil d'administration du CCAS - Lundi 27 mars 2023

Le départ du directeur M. C. PONS a été évoqué, Mme B. GARCIA assure l'intérim. Une réflexion est menée sur une meilleure organisation du travail, tout en améliorant la qualité de vie au travail.

La nouvelle organisation en journée de 10 heures permet plus de jours libres dans le mois et en cas d'absence les autres agents sont plus disponibles pour assurer le remplacement. On limite ainsi le recours à l'intérim. Cette meilleure gestion des ressources humaines permet une meilleure continuité médicale pour les agents et les résidents.

Condoléances

M. le Maire se joint à l'ensemble du Conseil Municipal afin de présenter leurs condoléances à Mme V. BAUDE-TOUSSAINT pour le décès de sa maman.

Modification du PLU

Mme I. BUFFET-PICHON dit qu'elle avait envoyé des questions diverses. M. le Maire indique qu'on ne les a pas reçues.

Elle questionne sur l'avancée de la modification du PLU. Mme B. DAVOISE, D.G.S, précise que la consultation des personnes publiques est en cours, il ne reste plus que l'avis de la DDTM à recevoir. La procédure touche à sa fin.

Les prochaines modifications à prévoir concernent le projet de la cave coopérative et le SCOT.

La séance est levée à 19h50.

Christophe THOMAS
Maire

Lyliane MOULARD
Secrétaire de séance

